



LIGUE NATIONALE  
DE RUGBY

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 3 mars 2015

## **Droits Audiovisuels** **Finale du TOP 14 et championnat de PRO D2**

La LNR a lancé, le 18 décembre 2014, un appel d'offres portant sur les droits audiovisuels du TOP 14 pour les saisons 2015/2016 à 2018/2019, et une consultation relative aux droits audiovisuels de la PRO D2 pour les saisons 2015/2016 à 2019/2020.

Lors de sa réunion du 20 janvier, le Comité Directeur de la LNR a attribué au groupe CANAL+ les droits exclusifs du TOP 14 pour les 4 prochaines saisons, sous réserve des droits de retransmission de la finale, qui faisaient l'objet d'une procédure spécifique, incluant également, outre les finales 2016 à 2019, les droits de retransmission en accès gratuit de la finale 2015.

Lors de sa réunion des 2 et 3 mars, le Comité Directeur a examiné les suites de l'appel d'offres relatif à la finale du TOP 14 et de la consultation portant sur la PRO D2 et a pris les décisions suivantes :

### **FINALE DU TOP 14**

Les droits de diffusion de la finale du TOP 14 pour les saisons 2015/2016 à 2018/2019 sont attribués à CANAL+ pour une diffusion en mode payant et à France 2 pour une diffusion en accès gratuit.

France 2 a par ailleurs obtenu les droits de diffusion en accès gratuit de la finale du TOP 14 de la saison 2014/2015, programmée le samedi 13 juin 2015, qui sera également co-diffusée par CANAL+ dans le cadre de son contrat en cours avec la LNR.

Les 5 prochaines éditions de la finale du TOP 14 seront donc co-diffusées en direct par les deux chaînes partenaires historiques du TOP 14 que sont CANAL+ et France 2.

Le montant des droits de la finale pour la période 2016/2019 est globalement en augmentation de 60% par rapport à la période 2011/2015.

../..

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON  
T +33 (0) 1 55 07 87 51  
emmanuelle.varron@lnr.fr





LIGUE NATIONALE  
DE RUGBY

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## PRO D2

En réponse à la consultation lancée le 18 décembre 2014, la LNR a reçu le 19 janvier dernier cinq offres de diffuseurs payants et gratuits, pour la diffusion de la PRO D2 à compter de la saison 2015/2016. Les diffuseurs intéressés ont eu depuis l'opportunité de préciser leurs offres.

Après examen détaillé des offres par le Comité de pilotage, le Comité Directeur a décidé de poursuivre les discussions avec les différents candidats. La décision d'attribution interviendra donc dans les prochaines semaines.

D'ores et déjà, les offres reçues permettront à la LNR de développer de façon très importante la couverture audiovisuelle de la PRO D2 et le montant des droits.

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON  
T +33 (0) 1 55 07 87 51  
[emmanuelle.varron@lnr.fr](mailto:emmanuelle.varron@lnr.fr)

